

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01

02 février 2016

L'an deux mille seize, le deux février le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 23 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

## **PRESENTS :**

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Michel BRASME, Max VELIEN.

**ABSENT EXCUSE :** Lydie GRAMOND-GAY (donne pouvoir à Yves POTIER), Marc BERNARD (donne pouvoir à Michel BRASME), Anne ADAMOWICZ (donne pouvoir à Corinne PELEGRY).

**EN RETARD :** Adolphe MOLINA, arrivé à 18h50.

**SECRETAIRE :** Corinne PELEGRY.

**Compte-rendu de la dernière séance :** adopté à l'unanimité.

## **1- Délibération : convention de mise à disposition de matériel entre la Commune et l'Association du Comité des Fêtes de Veyssilieu.**

Le conseil municipal avait acté le principe de mettre à disposition les chapiteaux, les tables et les chaises au comité des fêtes de la commune afin qu'ils en assurent l'entretien et la gestion.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui la convention qui sera signée avec l'association.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2016/01/01 : Vote :** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

**ACCEPTE** la convention telle qu'elle est présentée.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer cette convention qui sera jointe à la présente délibération.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Adolphe MOLINA

## **2- Rendu de la réunion technique du mardi 26 janvier 2016 avec les services de l'État. Les points traités lors de cette réunion sont l'observation sur le projet de carte des aléas et le projet école.**

En concertation avec Madame LAURENT du Service d'Aménagement Nord-ouest (SANO) de Vienne, une réunion a été organisée mardi 26 janvier 2016 afin de débattre du devenir de notre projet école suite au rendu de la carte des Aléas.

Étaient présents Messieurs GRASSET et ROBERT pour le cabinet Alp'gégorisque et RTM (ONF) qui ont réalisé l'étude, Madame Bénédicte ROY du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) ainsi que Madame LAURENT et Monsieur MARTIN de la DDT.

Notre cabinet d'urbanisme (2BR) était présent. Le Maire Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE et Max VELIEN représentaient la commune.

Nous avons longuement débattu sur le risque d'inondation faible inscrit sur la parcelle considérée pour le projet école.

Les solutions proposées de fort remblaiement et rehaussement du bâtiment demanderaient des études et des moyens financiers qui n'enlèveraient pas le risque et n'assureraient pas

l'acceptation des services de l'État.

Si tout le monde a convenu de la faible probabilité d'une inondation du terrain, l'Aléa ne peut être retiré. Cela confirme donc la décision prise par le conseil municipal le 19 novembre 2015 d'abandonner le projet d'un bâtiment scolaire neuf sur l'emplacement actuel des tennis.

### **3- Information sur le transfert de compétence « éclairage public » au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SÉDI).**

Nous avons reçu en mairie, le 15 janvier 2016, un mail de Monsieur MAGNIN-FIAULT vice-président du Syndicat d'électricité SÉDI (dont Michel BRASME délégué avait déjà fait part) qui rappelait la possibilité d'un transfert total ou partiel de la compétence « Éclairage Public » de notre commune au syndicat.

Monsieur le Maire a pris contact téléphoniquement avec Monsieur MAGNIN-FIAULT pour avoir des précisions.

La promulgation de la loi Nome du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité a entraîné le regroupement des syndicats d'électricité sur notre territoire en une seule entité. Certains syndicats étant dépositaires du transfert de l'éclairage public, le SEDI l'a donc proposé en compétence optionnelle.

Aujourd'hui 120 communes ont transféré la gestion de leur éclairage public au SÉDI et plusieurs autres s'appêtent à le faire.

Cette compétence, selon le choix de la commune, peut être partielle (conseil, travaux, maintenance, aide aux demandes de subventions....) ou totale.

Monsieur MAGNIN-FIAULT propose une rencontre afin de nous présenter toutes les possibilités offertes par le SEDI sur la partie technique et financière de ce programme.

Nous pourrions, à l'issue, demander un diagnostic qui serait gratuit si nous décidions du transfert.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte la proposition de rencontre avec Monsieur MAGNIN-FIAULT.

Monsieur le Maire contactera le vice-président du SÉDI afin de convenir d'une date pour cette réunion d'information.

### **4- Présentation du projet de coupure de l'éclairage public sur des plages horaires à définir.**

Monsieur le Maire rappelle avoir présenté un devis de la société BABOLAT en date du 17 novembre 2015, lors du précédent conseil, pour un coût estimatif de 3 640 euros HT soit 4 368 euros TTC.

Monsieur le Maire présente ce soir un plan explicatif secteur par secteur pour identifier les secteurs coupés et ceux sur lesquels l'éclairage serait maintenu pour des raisons de sécurité (emplacements de ralentisseurs et placettes traversantes).

La commune possède huit commandes d'Eclairage Public. Quatre EP peuvent être coupés sur la plage horaire à définir. Quatre doivent faire l'objet d'aménagement par points lumineux pour les raisons citées ci-dessus. Les interrupteurs de coupure aux points lumineux sont programmés en usine. L'amplitude de la coupure devra être communiquée en amont de la commande (23h-05h, 00h-05h, ou 00h-04h,...).

Monsieur le Maire pose la question de savoir s'il est opportun de prendre cette décision avant celle du transfert éventuel de la compétence « éclairage public » au SÉDI.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'attendre le résultat de la rencontre avec le SÉDI pour pousser plus en avant le projet de coupure

### **5- Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- Le nouveau **photocopieur de la mairie** a été installé par la société RICOH.
- La dernière **fenêtre du café** donnant sur le jeu de boule a été remplacée par la menuiserie

BONNAZ.

- Le **caoutchouc de la lame chasse-neige** s'est déchiré lors de la dernière précipitation neigeuse. Un kit de remplacement a été commandé pour une somme de 600,00 euros.

- Nous avons fait intervenir Monsieur ARRAGON pour terrasser et remblayer le parking de la croix (afin de régler les problèmes de boues lors des intempéries), et l'entrée du hangar communal.

- L'ONF nous a fait parvenir un devis pour réaliser des **travaux de débroussaillage** sur le terrain communal attenant au tennis et le lit du ruisseau pour un coût de 680 euros / jours et la location d'un broyeur, pour une journée, à 180,00 euros. Il s'agit d'un chantier d'insertion qui devrait durer 3 jours.

- L'entreprise EVMG de Tignieu-Jamezieu est intervenue à notre demande pour « **étanchéiser** » **la façade avant de l'église** après avoir constaté des infiltrations à l'intérieur du bâtiment. L'emploi d'une nacelle a aussi permis le remplacement de plusieurs tuiles cassées sur la toiture.

- Début janvier, des riverains de la Côte Faroud nous ont informés que leur **chat avait été grièvement blessé** par des plombs de chasse. Emmené chez le vétérinaire, il a pu recevoir les soins appropriés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et la Société Protectrice des Animaux a été avisée des faits.

On ne peut être que navré d'un tel comportement s'il s'avère que cet incident soit intentionnel.

Heureusement ces faits ne sont pas coutumiers sur notre commune. Les propriétaires du chat souhaiteraient qu'un projet d'arrêté municipal soit discuté concernant l'augmentation de la distance de sécurité entre l'activité de chasse et les habitations, qui à l'heure actuelle est de 150 mètres. Une réflexion sera engagée sur le sujet.

- Corinne PELEGRY informe le conseil des dates du **festival « Isle en Scène » 2016** qui doit avoir lieu du 9 au 16 mai. Un groupe de musique de la commune devrait y participer.

- Karim AMEZIANE informe le conseil que des négociations entre présidents des différents **syndicats d'eau et d'assainissement** du plateau de Crémieu sont en cours pour la création d'un syndicat sud regroupant les deux compétences, selon le schéma étudié en 2013. Actuellement, les communes concernées n'ont pas été associées à ces négociations. Adolphe MOLINA précise que suite à la promulgation de la loi NOTRe, la compétence eau et assainissement devrait revenir à l'intercommunalité en 2020.

**La séance est levée à 19h45.**

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	Absente
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	Absent
ADAMOWICZ	Anne	Absente
VELIEN	Max	